

# Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail pour 2024

FORMATIONS SPECIALISEES

CSA MINISTERIEL AFFAIRES SOCIALES ET CSA MINISTERIEL TRAVAIL-EMPLOI

## REFERENCES

- Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Arrêté du 2 juin 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de leurs formations spécialisées au sein de certains services et établissements relevant des ministres chargés de l'économie, du travail, de l'emploi, de l'insertion, de la santé et des solidarités notamment les articles 2 et 3.

## PRESENTATION

Chaque année un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIACT) est soumis pour avis aux formations spécialisées des CSA ministériels Affaires sociales et Travail-Emploi en application des articles 71 et 73 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 précité :

### Article 71 :

« Chaque année, le président de la formation spécialisée du comité soumet pour avis à celle-ci un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail établi à partir de l'analyse à laquelle il est procédé en application de l'article 73 et des informations relatives à la santé, la sécurité et aux conditions de travail contenues dans le rapport social unique. Ce programme fixe la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre au cours de l'année à venir. Il précise, pour chaque réalisation ou action, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût. La formation spécialisée peut proposer un ordre de priorité et des mesures supplémentaires au programme annuel de prévention.

Lorsque certaines mesures prévues au programme de prévention n'ont pas été prises, les motifs en sont donnés en annexe à ce programme. »

Article 73 :

« La formation spécialisée procède à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les agents notamment les femmes enceintes, ainsi que des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1 du code du travail. »

Ce programme s'articule pour 2024 autour de 3 axes prioritaires :

1. Instances, acteurs et outils ;
2. Analyser et prévenir les risques professionnels ;
3. Développer la culture de la prévention en santé au travail.

PROJET

## SOMMAIRE

1. INSTANCES, ACTEURS ET OUTILS

P.5

2. ANALYSER ET PREVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

P.10

3. DEVELOPPER LA CULTURE DE LA PREVENTION EN SANTE AU TRAVAIL

P.15

PROJET

# 1. INSTANCES, ACTEURS ET OUTILS

## 1. Améliorer le fonctionnement des FSSSCT

	Priorité	Pilote(s)	Planning	Objectifs opérationnels	Conditions de réalisation	Coût / Moyens	Périmètre concerné	Travaux partagés avec
Formation des membres des formations spécialisées (art. 94)	1	Bureau formation	2023-2026	Former les élus	<p>Convention INTEFP du 4 avril 2023 (2023-2026)</p> <p>Financement des sessions de formation individuelle auprès des organismes syndicaux agréés</p>	<p>Budget 2023 : 115 000 €</p> <p>Budget 2024-2026 : 115 000 € sur 3 ans</p> <p>En 2024 des sessions sont prévues métropole et en outre-mer</p> <p>Les sessions organisées par la DRH sont prises en charge, y compris les sessions spécifiques (DREETS ou DEETS).</p> <p>Les EPA financent sur leurs fonds propres</p>	CSA AC, M et EPA	PST (Axe 1 : Objectif 3 Mesure 1)

Analyser les risques professionnels (art. 73)	1	Bureau SST-QVT	2024	Organiser 3 GT (mars, juin et septembre) permettant de réaliser l'analyse des risques préparatoire au PAPRI Pact 2025	Organisation des travaux selon la disponibilité des données en fonction des risques identifiés (RSU 2023)	Equipe du bureau SST-QVT et membres des FSSSCT	CSA M	PST (Axe 1 : Objectif 1 Mesure 1)
---	---	----------------	------	---	---	--	-------	-----------------------------------

## 2. Accompagner et mobiliser le réseau des assistants et conseillers de prévention

	Priorité	Pilote(s)	Planning	Objectifs opérationnels	Conditions de réalisation	Coût / Moyens	Périmètre concerné	Travaux partagés avec
Animation, information et outillage du réseau des assistants et conseillers de prévention	1	Bureau SST-QVT	Planning annuel (une réunion par trimestre)	Partager des outils mobilisables et les bonnes pratiques	Information et sensibilisation des autorités hiérarchiques et participation des AP/CP	Equipe du bureau SST-QVT	AP/CP des DAC et des DREETS	PST (Axe 5 : Objectif 15)
Formation (initiale et continue) des assistants et conseillers de prévention	2	Bureau formation	Programme de formation	Professionaliser le réseau	Information et sensibilisation des autorités hiérarchiques et des AP/CP		AP/CP des DAC et des DREETS	PST (Axe 5 : Objectif 15)

### 3. Contribuer à l'analyse des risques professionnels

	Priorité	Pilote(s)	Planning	Objectifs opérationnels	Conditions de réalisation	Coût / Moyens	Périmètre concerné	Travaux partagés avec
Appropriation et utilisation des registres SST et spécial (DGI)	1	Bureau SST-QVT	2024	Disponibilité d'outils pédagogiques et connus des agents via les AP/CP et les sites intranet	Mobilisation des autorités hiérarchiques, des services numériques et des préventeurs	Equipe du bureau SST-QVT	Chefs de service et agents des DAC et des DREETS	PST (Axe 1 : Objectif 3 Mesure 3)
Réaffirmer l'obligation de réalisation du DUERP	2	Bureau SST-QVT	2024 (en déclinaison de la circulaire DGAFP à venir)	Accompagner les chefs de service à la mise en œuvre de la circulaire DGAFP à venir	Mobilisation des chefs de service et des AP/CP	Equipe du bureau SST-QVT	Chefs de service des DAC et des DREETS	PST (Axe 2 : Objectif 4 Mesure 1)
Mieux faire connaître les procédures de déclaration et de gestion des AT/MP	1	Bureau SST-QVT	2024	Disponibilité d'outils pédagogiques (webinaires, fiches réflexes...) et connus des agents via les AP/CP et les sites intranet	Mobilisation des autorités hiérarchiques, des services numériques et des préventeurs	Equipe du bureau SST-QVT	Chefs de services et agents des DAC et des DREETS	/
Accompagner la mise en œuvre d'actions de prévention et de gestion des accidents de service	2	Bureau SST-QVT	2024	Formation à la conduite d'enquêtes et d'analyse de l'accidentologie	Formation INTEFP	Equipe du bureau SST-QVT et INTEFP	Chefs de services des DAC et DREETS	/



#### 4. Consolider le réseau national de médecine de prévention

	Priorité	Pilote(s)	Planning	Objectifs opérationnels	Conditions de réalisation	Coût / Moyens	Périmètre concerné	Travaux partagés avec
Animation et information du réseau national des médecins du travail	1	Médecin coordonnateur national	Planning des réunions du réseau (trimestriel)	Montée en compétence (disposer d'une bibliographie médicale, réaliser des groupes de travail thématiques, favoriser les échanges entre pairs...)	Disponibilité des médecins du travail	Médecin coordonnateur national	Médecins du travail	/
Présentation du rapport annuel d'activité du médecin coordonnateur national	1	Médecin coordonnateur national	1 <sup>er</sup> trim de l'année N+1	Identifier les risques	En lien avec le modèle de rapport de la DGAFP	Médecin coordonnateur national	CSA AC et M	/

## 2. ANALYSER ET PREVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

## 1. Prévenir les risques liés au télétravail

	Priorité	Pilote(s)	Planning	Objectifs opérationnels	Conditions de réalisation	Coût / Moyens	Périmètre concerné	Travaux partagés avec
Réaliser une analyse des principaux risques liés au télétravail (désinsertion/risque managérial, articulation vie pro/perso, droit à la déconnexion, VSST...)	1	Bureau SST-QVT	2024	Une à deux réunions de travail (incluant la participation d'un ISST) permettant de disposer de fiches d'analyse des risques	- Fourniture d'une documentation de travail (accords, guide DGAFP de 2016, guide TOAD...) - Organisation des réunions	Equipe du bureau SST-QVT et mobilisation de l'ANACT	CSA AC et M	/
Sélectionner un ou deux risques pour lesquels proposer des mesures de prévention	2	Bureau SST-QVT	2024	Mise à jour/diffusion du guide Télétravail en lien avec les actions de prévention	Mesure supra	Equipe du bureau SST-QVT	CSA AC et M AS	/

## 2. Prévenir les risques psychosociaux (RPS)

	Priorité	Pilote(s)	Planning	Objectifs opérationnels	Conditions de réalisation	Coût / Moyens	Périmètre concerné	Travaux partagés avec
Mieux faire connaître les facteurs de RPS	1	Bureau SST-QVT	2024	Sessions d'animation et de diffusion d'outils  Sessions de formation	Animations réalisées par le CNP  Formation des RH de proximité et des encadrants	Mobilisation du CNP  Formations disponibles au catalogue : - Bien-être au travail et prévention des RPS (pour les RH) - Prévenir et gérer le risque d'épuisement dans votre équipe	DAC et DREETS	PST (Axe 2 : Objectif 5 Mesure 1)
Réaliser une analyse des principaux facteurs de RPS	1	Bureau SST-QVT	2024	Une à deux réunions de travail (incluant la participation d'un ISST) permettant d'identifier un ou deux facteurs de RPS	- Fourniture d'une documentation de travail (rapport IGAS, INRS, ANACT...) - Organisation des réunions	Equipe du bureau SST-QVT et mobilisation de l'ANACT	CSA AC et M	PST (Axe 2 : Objectif 8 Mesure 1)
Sélectionner un ou deux facteurs de risques pour lesquels proposer prioritairement des mesures de prévention	2	Bureau SST-QVT	2024	/	Mesure supra	Equipe du bureau SST-QVT	CSA AC et M	/

Mieux faire connaître les offres d'accompagnement interne et externe en matière de prévention des RPS	1	Bureau SST-QVT	Campagne de communication sur 2024 (newsletter, semaine QVCT...)	Diffusion de supports de communication		Equipe du bureau SST-QVT		/
Réaliser le bilan du fonctionnement des cellules de veille RPS locales	2	Bureau SST-QVT	2024	Une réunion de travail pour définir le contenu du bilan	Disponibilité des bilans des cellules de veille RPS locales	Equipe du bureau SST-QVT	CSA AC et M	/

### 3. Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) et contre les discriminations

	Priorité	Pilote(s)	Planning	Objectifs opérationnels	Conditions de réalisation	Coût / Moyens	Périmètre concerné	Travaux partagés avec
Formation des membres de formations spécialisées, des assistants et conseillers de prévention, des encadrants et plus généralement de l'ensemble de agents	1	Bureau formation	2024	Objectif de 100% des membres des FSSSCT et des AP/CP formés	/	Equipe du bureau formation	DAC et DREETS	Label égalité PST (Axe 2 : Objectif 8 Mesure 2)
Promouvoir les dispositifs de signalement	1	Bureau égalité, diversité et handicap	Campagne de communication sur 2024	/	/	Equipe du bureau égalité, diversité et handicap	DAC et DREETS	/
Continuer à sensibiliser les services de médecine de prévention aux VSST	2	Médecin coordonnateur national	2024	Informations partagées avec le réseau des	Disponibilités des médecins du travail	Médecin coordonnateur national	AC et DREETS	/

				médecins du travail pour informer et dépister au cours des visites				
--	--	--	--	--	--	--	--	--

#### 4. Prévenir le risque amiante

	Priorité	Pilote(s)	Planning	Objectifs opérationnels	Conditions de réalisation	Coût / Moyens	Périmètre concerné	Travaux partagés avec
Décliner le plan d'action interministériel sur l'amiante bâtementaire	3	Bureau SST-QVT	2024 (en déclinaison du plan DGAFP à venir)	Diffusion aux chefs de service	Articulation avec les travaux de la DGAFP Appui d'un ISST	Mobilisation du CNP	CSA AC et M	PST (Axe 2 : Objectif 9 Mesure 1)
Poursuivre les travaux du plan de prévention à l'exposition au risque amiante	3	Bureau SST-QVT	GT à organiser	Finaliser le plan de prévention à l'exposition au risque amiante	Tenue des GT	Mobilisation du CNP	CSA M	/

### **3. DEVELOPPER LA CULTURE DE LA PREVENTION EN SANTE AU TRAVAIL**

	Priorité	Pilote(s)	Planning	Objectifs opérationnels	Conditions de réalisation	Coût / Moyens	Périmètre concerné	Travaux partagés avec
Organiser des webinaires thématiques à partir des risques identifiés dans le rapport annuel du médecin coordonnateur national	1	Médecin coordonnateur national	Programme mensuel	Prévention des expositions et des risques en santé au travail	Partenaires mutuelles Réseau des médecins externes et internes et autres acteurs	Convention avec la MGEN	DAC et DREETS	/
Diffusion d'informations à l'ensemble des agents	2	Médecin coordonnateur Bureau SST-QVT	2024	Rendre disponible les informations sur la Santé au travail via les newsletter et les intranet	/	Médecin coordonnateur Bureau SST-QVT	DAC et DREETS	/
Favoriser l'activité physique et sportive en milieu professionnel	3	Bureau SST-QVT	2024	Diffusion aux services des actions réalisées dans le cadre de l'opération « Les MSO unis vers les Jeux »	Programme de l'opération « Les MSO unis vers les Jeux »	Chargée de projet	DREETS	PST (Axe 2 : Objectif 7 Mesure 1)
Mise en œuvre d'une étude sur le bien vieillir au travail	3	Médecin coordonnateur national	2024	Production d'une plateforme numérique et lancement de l'étude avec l'Université de Paris	Convention avec l'université de Paris	Médecin coordonnateur national Budget de 20.000 euros	AC	/



Relayer les actions nationales en santé (vaccinations, prévention du risque cardio-vasculaire/diabète, mois sans tabac...)	2	Médecin coordonnateur national Médecins du travail	Programme national	Favoriser la santé des agents	/	Médecin coordonnateur national Médecins du travail	AC et DREETS	/
--	---	---	--------------------	-------------------------------	---	---	--------------	---

PROJET